

enquête publique rehausse site 3 les lauriers

De: "STEF THOMINE" -

16/04/2018 19:34

À: leslauriers-bagnols-epvar@administrations83.net

Pièces jointes: Compte rendu réunion publique Surélévation Site 3.pdf (250,6 ko);

Madame la commissaire enquêtrice,

Vous trouverez, en pièces jointes, le document de 3 pages en réaction à la réunion publique du 06 avril 2018.

Je vous prie d'accepter, madame, mes meilleures salutations.

Stéphane THOMINE

pour Association Bagnolaise d'Information (ABI)

Madame la commissaire enquêtrice,

Je ne saurais comment qualifier cette réunion publique où le droit de parole du « peuple », comme annoncé en début de séance, s'est réduit au tiers du temps (pour une estimation haute), dans un mépris et une suffisance totale de la part des « décideurs ».

Vous aviez annoncé une réunion de concertation, en présence des instances responsables du dossier à savoir, la DREAL, le Smiddev, La mairie de Bagnols en Forêt. Les deux dernières furent bien présentes, surtout le Smiddev, venu en force avec documents à l'appui, mais où était la DREAL, représentante de l'état et d'après ce qui fut dit, garante et responsable des éventuelles dérives environnementales possibles ?

En fait, ce fut une réunion « Smiddev », appuyée largement par Mr TOSAN maire de Bagnols en Forêt, validant le projet de rehausse du site 3 et cherchant par tous les moyens à prouver qu'ils ont raison !

Pourtant, les chiffres annoncés n'étaient pas les bons, les schémas projetés n'étaient pas valables, les propos tenus n'étaient pas dignes de « responsables/décideurs », le public présent a été méprisé, malmené, discrédité.

Le tonnage des OMR enfouis indiqués ne tenait pas compte de la part des DAE (Déchets d'Activités Economique) enfouis, les pourcentages de recyclage annoncés sont hors de la réalité. Les OMR débordent de déchets non triés (verre, papier, carton, gravats, plastique, bio-déchets)

Contrairement à ce qui m'a été répondu en réunion, l'appellation « usine multifilière » est la même chose que TMB (Traitement Mécano Biologique) et l'état n'accorde plus de subvention aux TMB voir article (<https://www.actu-environnement.com/ae/news/nouveau-projet-tmb-retoque-appel-base-loi-transition-energetique-30093.php4>). Quel est l'avenir de l'usine de traitement associé au site 4 et signé en même temps que la rehausse du site 3 lors du conseil municipal du 25 juillet 2016 délibération n° 46 ainsi que par convention entre Smiddev et mairie de Bagnols signée le 18 octobre 2016 et approuvé par le Plan Départemental Déchet scénario n° 5 ?

La stabilité du site n'est pas garanti comme peut le prouver Mr Yves Aymes, géologue que l'on feint de ne pas comprendre lorsqu'il pose des questions techniques.

Suite à ce constat, j'ai donc une série de questions à vous soumettre.

- Est-ce que cette réunion est valide du fait de l'absence de la DREAL ?
- Comment va être organisé le « pré-tri » des déchets avant enfouissement tel qu'annoncé en réunion, sans usine de traitement ? A la main ? A l'air libre ?
- Pourquoi Antéa groupe a choisi la station du Luc pour les vents alors qu'il existe des données spécifiques à Bagnols en Forêt dont le régime de vent n'est pas comparable à celui du Luc ? (Voir document « Odeurs » mis en ligne le 12 04 2018 après vous l'avoir remis en main propre le 06 avril 2018)
- Pourquoi les responsables de la CAVEM et CCPDF traitent les habitants de « NIMBYSTES » alors qu'eux-mêmes n'assureraient pas leurs propres déchets sur leurs « propres communes » ?

- Où vont aller les boues d'épuration du Pays de Fayence et la partie restante non valorisée de la CAVEM ? Elles allaient sur le site de Bagnols avant la fermeture.
- Comment expliquer les dérives au sein de cette décharge avant sa fermeture alors qu'elle était certifiée ISO 14001 ? (page 218 du rapport Antéa)
- Est-ce que cette certification, qui va être redemandé par le Smiddev pour la rehausse du site 3, garantira quoique ce soit ?
- Pourquoi n'y-a-t-il pas de redevance Incitative à la place de TEOM ? (Voir Grenelle I et II et préconisation ADEME ainsi que le dossier « Déchets ménagers, le scandale des taxes trop lourdes et injustifiées page 44 de Que Choisir n°566 de février 2018).
- Pourquoi n'y a-t-il pas de tri à la source ? Loi n° 2015-992.
- Pourquoi n'y a-t-il pas plus de déchetteries de proximités ? L'ADEME préconise leur implantation à une distance de 10 mn en voiture.
- Pourquoi les « décideurs » de la CAVEM et de la CCDPF, réagissent aussi tardivement et aussi lentement sur la gestion des déchets ? Depuis 2014 seulement d'après les dires de Mr BERTORA.
- Pourquoi n'y-a-t-il pas de police de l'environnement ? Surveillance du traitement, verbalisation des écarts.
- Pourquoi ne trouve-t-on pas de trace écrite (rapport du Smiddev, article de journaux, main courante pompiers) des incendies fréquents qui ont eu lieu dans le dépôt d'ordures avant 2011, alors que l'on sait qu'il y en a eu au moins une fois par an avant leur fermeture, cause certaine de fumées toxiques et de pollution ?
- Pourquoi les études ne prennent-elles pas en compte le risque sismique ? (séisme de magnitude 3,5 en Février 2018 à quelques kilomètres du site des « Lauriers » de Bagnols en forêt).
- Que se passera-t-il si le site s'effondre et s'éventre laissant à l'air libre déchets anciens et lixiviats ?
- Pourquoi le bassin de rétention des lixiviats n'est-il pas couvert ?
- Qu'elle sera la responsabilité des « décideurs », du préfet, de la DREAL, de l'Etat, du Commissaire Enquêteur en cas de nuisances olfactives, fuites de lixiviats, dégradation de l'environnement, effondrement du site ?
- Pourquoi n'y-a-t-il pas d'étude pour évaluer la dévalorisation de la qualité de vie des riverains de la décharge ?
- Pourquoi n'y-a-t-il pas d'étude pour évaluer la dévalorisation immobilière des riverains de la décharge ?
- Pourquoi n'y-a-t-il pas d'indemnisations prévues en cas de constat d'un ou des deux questionnements précédents ?
- Pourquoi n'a-t-il pas été envisagé de trouver un autre emplacement **pour enfouir les déchets ultimes**, par exemple, proche de l'autoroute et loin des habitations pour favoriser l'accès des camions et ne pas avoir d'impact sur la population ?
- Pourquoi ne fait-on pas un effort véritable de réduction des déchets, en qualité, en quantité d'**Ultimes**, en tri sélectif et valorisation notamment des Bio-déchets (près de 1/3 de du contenu d'une poubelle), alors que **nous n'avons plus de site dans le Var pour les recevoir ?**

Voici, madame la commissaire enquêtrice, autant de questions que j'aurais souhaité poser si l'on m'en avait laissé la possibilité.

Veuillez recevoir, madame, l'expression de mes cordiales salutations.

Stéphane THOMINE pour l'ABI Association Bagnolaise d'Information

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Thomine', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

